



Guide pratique

-Rédiger son projet de vie MDPH pour son enfant-

Comprendre les attentes, organiser ses idées et expliquer ses besoins

Un guide proposé par Alyss à Dysland (alyssadysland.wordpress.com)

Ressources pour les familles concernées par les troubles neurodéveloppementaux.

Partie 1 – Comprendre le rôle du projet de vie

Avant de commencer : quelques idées reçues à déconstruire

« Un projet de vie n'est pas jugé au nombre de pages »

Lorsqu'on cherche des conseils pour rédiger un projet de vie MDPH, on entend souvent : « Ne faites pas trop de pages, sinon il ne sera pas lu. »

Cette affirmation circule beaucoup sur les groupes d'entraide, mais elle est à nuancer.

Un projet de vie n'est pas évalué sur son nombre de pages. Il est évalué sur sa capacité à expliquer **la réalité du quotidien**, les difficultés rencontrées, leurs conséquences et les besoins de l'enfant.

Un enfant qui présente peu de difficultés et dont les troubles ont peu de conséquences dans la vie quotidienne aura naturellement un projet de vie plus court qu'un enfant présentant plusieurs troubles associés avec des impacts importants sur :

- l'autonomie,
- les déplacements,
- la scolarité,
- les apprentissages,
- la communication,
- la gestion des émotions,
- la vie familiale,
- la vie sociale.

Un projet de vie de 3 pages peut être parfaitement adapté dans certains cas. Un projet de vie de 15 pages peut également être nécessaire dans d'autres situations. À l'inverse, un projet de vie très court qui ne décrit pas les conséquences concrètes du handicap peut rendre difficile l'évaluation des besoins, même si les troubles sont réels.

L'objectif n'est donc pas de faire court. L'objectif est de faire **clair, structuré et cohérent**.

Un bon projet de vie doit permettre à la personne qui étudie le dossier de comprendre :

- qui est votre enfant,
- quelles sont ses difficultés,
- comment elles se manifestent concrètement,
- quelles conséquences elles ont dans son quotidien,
- pourquoi les aides demandées sont nécessaires.

Partie 2 – Les principes essentiels avant de rédiger

1. Parler du quotidien, pas uniquement des diagnostics

Un projet de vie n'est pas un récit médical. Il ne s'agit pas uniquement de reprendre les diagnostics. La MDPH connaît les diagnostics grâce aux certificats médicaux.

Ce qui permet d'évaluer les besoins, c'est le **retentissement du handicap**.

Le projet de vie est un document essentiel du dossier MDPH.

Il ne sert pas uniquement à expliquer le diagnostic ou les troubles de votre enfant. La MDPH doit comprendre :

- quelles sont ses difficultés au quotidien,
- quelles conséquences elles ont sur son autonomie,
- quelles aides sont déjà mises en place,
- pourquoi ces aides restent nécessaires,
- quel impact le handicap a sur la vie familiale.

La MDPH ne cherche pas uniquement à savoir quels troubles présente votre enfant. Elle cherche à comprendre comment ces troubles limitent son autonomie et nécessitent des compensations.

2. Ne pas minimiser parce que les aides fonctionnent

Exemple :

✗ « Depuis qu'il a une AESH, tout va mieux. »

✓ « Depuis la mise en place d'une AESH, une amélioration est observée, mais cet accompagnement reste indispensable pour permettre à mon enfant d'accéder aux apprentissages et de compenser ses difficultés. »

Une amélioration grâce à une aide ne signifie pas que l'aide n'est plus nécessaire. Au contraire, elle démontre souvent que la compensation mise en place répond à un besoin réel.

Partie 3 – Construire un dossier avec des pièces justificatives

Un projet de vie repose sur votre observation du quotidien de votre enfant. Votre parole de parent est essentielle, car vous êtes la personne qui connaît le mieux votre enfant.

Cependant, lorsque cela est possible, il est utile d'appuyer les éléments importants par des documents permettant de confirmer les difficultés décrites.

L'objectif n'est pas de « prouver » que vous dites vrai, mais de permettre à l'équipe qui étudie le dossier d'avoir une vision complète de la situation.

Ainsi, lorsque vous mentionnez une difficulté, demandez-vous :

Existe-t-il un document qui peut illustrer ou confirmer cette difficulté ?

Les pièces jointes : pas uniquement des courriers médicaux

Une erreur fréquente consiste à penser qu'une pièce justificative doit obligatoirement être un document rédigé par un professionnel de santé.

Ce n'est pas le cas.

Une pièce peut être tout document permettant d'illustrer concrètement les difficultés rencontrées par votre enfant et leurs conséquences dans son quotidien.

Exemples :

✗ « Mon enfant ne peut pas pratiquer la course à pied. »

Préférer :

« En raison de ses difficultés motrices, de ses douleurs et de sa fatigabilité, [Prénom] ne peut pas participer aux activités de course à pied. Une dispense médicale a été établie par le Dr [Nom] le [date]. **(pièce n°X)** »

Dans le bordereau des pièces :

Pièce n°X : Certificat médical de dispense de course à pied du Dr [Nom], en date du [date].

Autres exemples :

➤ **Difficultés scolaires**

Dans le projet de vie :

« [Prénom] rencontre des difficultés importantes pour réaliser les tâches écrites et nécessite l'utilisation d'un ordinateur afin de limiter la fatigue et faciliter ses apprentissages. **(pièce n°X)** »

Dans le bordereau de pièces :

Pièce n°X : Courrier de l'enseignant(e), bilan scolaire, productions écrites ou document attestant des aménagements mis en place.

Dans le projet de vie :

« Les exercices écrits nécessitent des adaptations importantes afin de permettre à [Prénom] d'accéder aux apprentissages. **(pièces n°X et X)** »

Pièces possibles :

- photocopie d'un exercice réalisé avec aménagement,
- exemple de support adapté créé par la famille ou l'école,
- copie d'une évaluation,
- extrait de cahier.

➤ **Besoin d'accompagnement humain**

Dans le projet de vie :

« Malgré les adaptations mises en place, [Prénom] nécessite un accompagnement humain pour maintenir son attention, organiser son travail et réaliser certaines tâches scolaires. (pièces n°X et X) »

Dans le bordereau de pièces :

Pièce n°X : Courrier de l'enseignant(e) détaillant les besoins de l'enfant.

Pièce n°X : Compte rendu ou notification précédente MDPH.

➤ **Fatigabilité et difficultés lors des déplacements**

Dans le projet de vie :

« Les déplacements sur de longues distances sont difficiles pour [Prénom] en raison de sa fatigabilité et de ses douleurs, nécessitant parfois l'utilisation d'un matériel adapté. (pièce n°X) »

Dans le bordereau de pièces :

Pièce n°X : Facture de location ou photographie montrant l'utilisation d'un matériel adapté.

➤ **Difficultés graphiques**

Dans le projet de vie :

« L'écriture représente un effort important pour [Prénom], avec une fatigabilité rapide et des difficultés de lisibilité. L'utilisation de l'ordinateur et certains aménagements permettent de limiter l'impact de ces difficultés. (pièces n°X à X) »

Pièces possibles :

- copie d'un cahier montrant les difficultés d'écriture,
- comparaison entre une production manuscrite et une production réalisée avec ordinateur,
- évaluation scolaire,
- courrier de l'enseignant.

➤ **Difficultés motrices**

Dans le projet de vie :

« Les déplacements de [Prénom] sont limités par sa fatigabilité et ses difficultés motrices, nécessitant parfois l'utilisation d'un matériel adapté. (pièce n°X) »

Pièces possibles :

- photographie montrant l'utilisation d'une poussette adaptée ou d'un autre matériel,
- facture de location,
- certificat médical,
- compte rendu de professionnel.

Conseils pour organiser les pièces

Pour faciliter la lecture du dossier :

- numéroter chaque pièce,
- conserver le même numéro dans le projet de vie et dans le bordereau,
- citer les pièces directement à la fin du paragraphe concerné,
- classer les pièces dans le même ordre que le bordereau.

Exemple :

Dans le projet de vie :

« [Prénom] bénéficie d'un suivi orthophonique hebdomadaire et d'un accompagnement en ergothérapie afin de travailler ses difficultés spécifiques. (pièces n°5 et 6) »

Dans le bordereau :

Pièce n°5 : Attestation de suivi orthophonique de Mme [Nom], en date du [date].

Pièce n°6 : Bilan d'ergothérapie de Mme [Nom], en date du [date].

Astuce : classez vos pièces dans le même ordre que celui indiqué dans le bordereau et conservez le même numéro dans votre projet de vie. Cela facilite grandement la lecture du dossier par la MDPH.

Toutes les difficultés ne peuvent pas forcément être accompagnées d'un document.

Les observations parentales du quotidien ont également leur importance. Il ne faut pas attendre d'avoir un justificatif pour décrire une difficulté réelle. En revanche, lorsque la difficulté a fait l'objet d'un constat médical, scolaire, paramédical ou administratif, il est pertinent de le joindre.

Vous disposez maintenant des principaux repères pour rédiger un projet de vie clair et structuré. Vous pouvez utiliser le modèle de projet de vie et son bordereau de pièces pour mettre en pratique ces conseils.

Retrouvez-nous

Ce document a été créé par Alyss à Dysland, un blog de partage d'informations et d'expériences autour des troubles neurodéveloppementaux (TND), des troubles DYS, du TDAH et du parcours MDPH.

Retrouvez d'autres ressources sur :

alyssadysland.wordpress.com